

Violences policières dans la zone d'attente de Toulouse-Blagnac

Communiqué Anafé, 26 juillet 2017

Les allégations et témoignages de violences et de pressions policières sont fréquents en zone d'attente. Ce qu'a vécu M. F., à Toulouse-Blagnac, ces deux dernières semaines, est un nouvel exemple de traitements inhumains et dégradants que peuvent subir les personnes enfermées aux frontières françaises.

M. F. arrive à l'aéroport de Toulouse-Blagnac le 7 juillet 2017. Fuyant le Congo, il parvient à déposer une demande d'entrée sur le territoire au titre de l'asile qui est rejetée par le ministère de l'intérieur. Le recours contre cette décision, que M.F. avait pu déposer avec l'aide de l'Anafé le 12 juillet, a également été rejeté par le tribunal administratif de Toulouse.

Ce n'est que treize jours plus tard que M. F. se confie à l'Anafé par téléphone, apeuré qu'un policier puisse l'entendre, sur les violences qu'il aurait subies au cours de sa privation de liberté et notamment lors de la première journée.

Lors du contrôle à son arrivée en France, l'accès au territoire lui est refusé car il ne remplit pas les conditions d'entrée. La police aux frontières (PAF) tente alors de le réembarquer directement vers Casablanca (ville de transit). M. F. refuse de monter dans l'avion. Il aurait alors été emmené dans un bureau de la PAF où il aurait reçu de la part de quatre policiers de nombreux coups de poings au visage, au cou et au dos ainsi que des coups de genoux à la tête et aux côtes. Alors que M. F. tentait de crier, un des policiers aurait placé sa main sur sa bouche, afin que les passagers de l'autre côté du mur ne l'entendent pas. Dans le même temps, un autre policier serait arrivé derrière lui pour l'"étrangler" avec son bras, en plaçant dans le creux de son coude le cou de M. F.

M. F. aurait fini par perdre connaissance et se serait réveillé menotté et assoiffé. Les policiers auraient refusé de le libérer pour qu'il puisse boire de l'eau et l'auraient insulté.

Répression brutale due à son refus d'embarquer.

Il est transféré à l'hôpital le lendemain à cause de multiples douleurs. Des médicaments sont délivrés mais la police garde l'ordonnance et M. F. doit les payer lui-même car rien n'est prévu en matière d'accès aux soins dans cette zone d'attente.

M. F. passe quatorze jours enfermé. Seul maintenu à Toulouse-Blagnac, mais toujours accompagné par plusieurs policiers, il ne pourra raconter son récit ni au médecin, ni aux juges par peur de représailles.

Le 20 juillet, la PAF l'informe de son renvoi prévu le lendemain et, selon le témoignage de M. F., lui demande de choisir entre la "manière douce" (s'il accepte de monter dans l'avion) et la "manière forte" (menottes aux poignets, chevilles ligotées, escorte...).

Le 21 juillet, M. F. est refoulé de force vers le Maroc, pays de transit, qui le renverra ensuite au Congo, le réduisant ainsi au silence. Il n'aura probablement plus l'occasion de témoigner de ce traitement inhumain qu'il aura sans nul doute vécu comme de la torture physique et émotionnelle.

Violences, pressions, acharnement : jusqu'où ira la "machine à expulser"? La fin de l'enfermement des personnes en zone d'attente est le seul moyen de faire cesser les violations des libertés fondamentales qui y sont perpétrées.